



Paris le 26 mars 2012

**Monsieur Yves-Jean DUPUIS**  
**Directeur Général**  
**Fédération des Etablissements**  
**Hospitaliers et d'Aide à la Personne**  
**157 rue de Lourmel**  
**75015 PARIS**

*Monsieur le Directeur,*

*Dans un de vos précédents courriers datant de mars 2010, vous nous aviez rappelé les mesures proposées par la FEHAP en matière d'évolution de la convention collective, dont :*

- *Recherche de l'attractivité des rémunérations*
- *Optimisation de l'outil conventionnel.*

*Certes depuis 2010, beaucoup de réunions et d'échecs de négociations ont eu lieu et, de la révision nous en sommes arrivés à la dénonciation de la convention collective.*

*Aussi nous souhaitons, au nom d'une organisation professionnelle qui compte parmi ses adhérents 15% de salariés des établissements adhérant à la FEHAP, vous exprimer notre profonde inquiétude en ce qui concerne la dénonciation de la CCN 51.*

*Comme vous le rappelez souvent dans vos communications, la CCN 51 est la première convention du champ de protection sociale en France.*

*Les centres médicochirurgicaux et obstétricaux qui nous emploient ne sont, certes, qu'une centaine d'établissements parmi les 3200 affiliés à la fédération, mais ils représentent chacun un parangon de la performance hospitalière, un modèle de gestion et de productivité.*

*Ces résultats sont votre fierté, mais aussi la nôtre, car chacun des employés adhère à la culture de son établissement et en porte les projets. Les infirmiers anesthésistes que nous sommes en sont convaincus.*

*Mais pour cela, l'attractivité des rémunérations et des conditions de travail sont nécessaires. Or, avec la disparition de la convention collective cette attractivité risque fort de se dégrader.*

*Déjà, la prime de 120 euros/mois obtenue pour les infirmiers anesthésistes en 2011, avec la réévaluation des grilles indiciaires à partir de 2012 dans la fonction publique hospitalière, ont considérablement accentué le différentiel de salaire entre les deux employeurs.*

*La réingénierie des diplômes de santé avec l'obtention du grade de master pour notre spécialité devrait conduire à une nécessaire augmentation du complément diplôme, pour maintenir l'attractivité dans nos établissements.*

*Souhaitant vous entretenir de ce sujet brûlant et sollicitant l'octroi d'un rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.*

*Jean-Marc SERRAT  
Président*

*Marie-Ange SAGET  
Déléguée aux CCN*